

La communauté de communes Val Vanoise Tarentaise est née !

Au 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise s'est substituée au Sivom. Réunis ce lundi 5 janvier, les représentants des communes ont installé le Conseil communautaire.



Le Conseil communautaire s'est réuni lundi 5 janvier, marquant officiellement la naissance de la communauté de communes.

La première séance plénière, s'est tenue à la salle des Tilleuls, à Bozel, dans une atmosphère positive et constructive. Présidée par le doyen d'âge Emile Veuillet, elle avait pour objectif d'entériner le nombre de représentants par commune et la mise en place du Conseil communautaire.

Installation du Conseil communautaire

Le nombre de conseillers communautaires a été validé à 24 membres se répartissant comme suit : Bozel 4, Saint-Bon 4, Les Allues 4, Pralognan 2, Champagny 2, Montagny 2, Brides 2, La Perrière 2, Le Planay 1 et Feissons-sur-Salins 1. L'élection du Conseil a finalisé l'organisation en désignant comme président Thierry Thomas, maire de Pralognan-la-Vanoise. Il sera assisté de 4 vice-présidents, à savoir Guillaume Briland (maire de Brides-les-Bains), Thierry Monin (maire de Méribel Les Allues), Dominique Chapuis

(élu à Saint-Bon Courchevel) et Christian Seigle-Ferrand (maire de Bozel).

Le périmètre des compétences de la com com

Il est important de rappeler que les compétences existantes du Sivom sont reprises et étendues à toutes les communes. Ainsi, les crèches permanentes et saisonnières de Saint-Bon, les services enfance-jeunesse, ainsi que la collecte des déchets des communes des Allues et de Saint-Bon seront rattachés à la communauté de communes. Les nouvelles compétences, obligatoires, telles que l'aménagement du territoire et le développement économique, se mettront en place au fur et à mesure de l'année 2014. Pour être complet, il convient de préciser que les missions de la CCVVT porteront sur les domaines suivants : la mise en valeur de l'environnement, développement durable et maîtrise de l'énergie, eau (assainis-

sement non collectif, étude sur l'eau potable, entretien des cours d'eau), collecte des ordures ménagères et collecte sélective des déchets ménagers, traitement des déchets, déchetteries. Le développement économique et aménagement du territoire : zone d'activités économiques, pépinières d'entreprises, commerce de proximité à destination des résidents permanents, soutien à l'émergence de filières économiques locales, valorisation des paysages et sentiers, aménagement du territoire-Scot Tarentaise. L'action sociale : enfance-jeunesse (accueils de loisirs, activités périscolaires, Anglais, petite enfance (crèches, relais d'assistantes maternelles), offre médicale, seniors, logement (programme local de l'habitat, Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, consultance architecturale, participation au centre d'hébergement d'urgence. Les activités sportives et culturelles : soutien et participation à des actions de développement culturel, aide aux sections sportives et aux activités proposées.

Le transport : amélioration et promotion de l'offre de mobilité vélo, pôle intermodal de Moûtiers, transport de proximité, transport scolaire. La création de Val Vanoise Tarentaise permettra d'homogénéiser les pratiques et d'offrir des politiques cohérentes sur l'ensemble du territoire. Ce territoire correspond à un bassin de vie cohérent avec des traditions locales, un tissu économique et des enjeux qui vont au-delà du cadre communal.

Et après cette première étape...

...De nouvelles réunions seront programmées dans les prochaines semaines pour traiter les dossiers en cours mais il est évident qu'il faudra attendre le lendemain des prochaines élections municipales pour connaître le profil définitif du Conseil communautaire et de son bureau.

• Michel PELLICIER

